

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-184 du 23 Juin 1994

Portant nomination de Monsieur Adrien
AHANHANZO GLELE en qualité de Prési-
dent du Comité Technique de la
Francophonie.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 94-81 du 1er Avril 1994 portant nomination de Monsieur Adrien AHANHANZO GLELE en qualité de Chargé de mission du Président de la République ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Adrien AHANHANZO GLELE est nommé Président du Comité Technique de la Francophonie.

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera communiqué et publié partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 23 Juin 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat à la Présidence de la République
Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et de la Défense
Nationale,



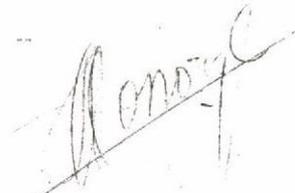
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Robert M. DOSSOU.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MEPR-DN 4 MAEC 4 MF 4 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT
INSAE 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-